

Subject: Tree Program Review - Early Actions

File Number: ACS2024-PWD-PMF-0002

Report to Environment and Climate Change Committee on 18 June 2024

and Council 26 June 2024

**Submitted on June 7, 2024 by Allyson Downs, Director, Parks Maintenance
and Forestry Services, Public Works Department**

**and Will McDonald, Interim Director, Climate Change and Resiliency,
Strategic Initiatives Department**

**Contact Person: Tracey-Lee Schwets, Program Manager, Forest
Management**

613-580-2424 ext. 43202 / Tracey.Schwets@ottawa.ca

Ward: Citywide

Objet : Examen des programmes de plantation d'arbres – Mesures initiales

Numéro de dossier : ACS2024-PWD-PMF-0002

**Rapport présenté au
Comité de l'environnement et du changement climatique le 18 juin 2024
et au Conseil le 26 juin 2024**

**Soumis le 7 juin 2024 par Allyson Downs, directrice, Services de l'entretien
des parcs et des forêts, Direction générale des travaux publics**

**et Will McDonald, directeur par intérim, Services des changements
climatiques et de la résilience, Direction générale des initiatives
stratégiques**

**Personne-ressource : Tracey- Lee Schwets, gestionnaire de programme,
Gestion forestière**

613-580-2424, poste 43202 / Tracey.Schwets@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATION(S)

That the Environment and Climate Change Committee recommend that Council:

- 1. Approve the amendments to the Commemorative Tree Program (to be rebranded as the “Tree Dedication Program”) with the following 2025 fee structure:**
 - a. Personal Dedications (with tag, no plaque): \$995 (+HST) per tree**
 - b. Community Dedications (with plaque): \$1,750 (+HST) per tree**
- 2. Approve the approach to proactive right-of-way tree replacements as outlined in this report; and,**
- 3. Approve a new Private Land Tree Planting Program as outlined in this report.**

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

Que le Comité de l’environnement et du changement climatique recommande au Conseil :

- 1. d’approuver les modifications du Programme d’arbres commémoratifs (qui sera renommé « Programme d’arbres hommages ») concernant le barème de frais de 2025 ci-dessous :**
 - a) Hommage personnel (étiquette, sans plaque) : 995 \$ (TVH en sus) par arbre;**
 - b) Hommage communautaire (avec plaque) : 1 750 \$ (TVH en sus) par arbre;**
- 2. d’approuver l’approche de remplacement proactif des arbres dans les emprises telle qu’elle est décrite dans le présent rapport; et**
- 3. d’approuver un nouveau programme de plantation d’arbres pour le domaine privé tel qu’il est décrit dans le présent rapport.**

EXECUTIVE SUMMARY

Assumption and Analysis

The Tree Planting Strategy is a recommendation of the [Urban Forest Management Plan](#) (UFMP). It is the pathway to achieve the urban canopy cover target of 40 per cent and the recommendations of this report demonstrate quick action towards the Term of Council priority for a city that is green and resilient.

Three of the early actions of the Tree Planting Strategy are changes to the Commemorative Tree Program, a new approach to proactive right-of-way tree replacements, and a new Private Land Tree Planting program:

Commemorative Tree Program Review

The existing Commemorative Tree Program is for the planting of a tree in a City park in memory of a person who has passed away. The cost to the applicant is \$400 (+HST) which includes the supply and, installation of the tree, as well as watering for three years. The applicant may purchase a plaque on their own (\$400-500) to be installed by the City at no charge. No significant changes have been made to the program framework or cost since amalgamation in 2001, and the current fee charged does not cover the cost to supply, install and water the trees. The program has seen an increased uptake in the past several years, exceeding current staff capacity and creating a waiting list. The administrative requirement of the current program was reviewed to determine for more efficient ways to administer the program.

Staff recommend rebranding the Commemorative Tree Planting Program to the “Tree Dedication Program”. The eligibility under the new program would be expanded with two categories and price points:

- Personal Dedications
 - Loss of an individual or a personally significant milestone, event, or accomplishment (i.e. birth of a child, graduation, anniversary etc.)
 - Dedication recognized by a “tag” on the tree and a new Tree Dedication layer on GeoOttawa

- Cost to the applicant would be **\$995 + HST** (includes: tree, installation, watering [three years], private utility locates and tree tag with access to GeoOttawa)
- Community Dedications
 - Community leader, milestone, event, or accomplishment significant to the public at large
 - Dedication recognized by plaque and a new Tree Dedication layer on GeoOttawa
 - Dedications would need to be vetted following processes established with Recreation, Culture and Facility Services under the proposed Municipal Commemoration policy (to be tabled at Community Services Committee on June 25, 2024)
 - Cost to the applicant would be **\$1,750 +HST** (includes: tree, installation, watering [three years], private utility locates, plaque, and plaque installation)

The program would be administered within current staff complement in Forestry Services. Hard costs would be recovered through the updated program fees. The proposed program expects fewer plaque requests and satisfies the desire of the public and members of Council to expand eligibility while reducing the administrative work associated with coordination of plaques.

Approach to Right-of-Way Tree Planting

The City is primarily reactive in its approach to planting replacement trees on the right-of-way; meaning a resident or community group typically must request to have a tree(s) planted. Approximately 33 per cent of the trees removed by Forestry Services on the City right-of-way are currently being replaced. Transitioning to a proactive approach for tree replacements would ensure the replacement of lost canopy cover when a tree is removed.

In order to proactively replace trees lost on the City right-of-way, data shows that there is a need to increase caliper tree planting by approximately 2,000 trees per year; a 60 per cent increase to the current annual volume of caliper trees across all planting programs.

Staff recommend a shift in the approach to right-of-way replacements from reactive to proactive; meaning if a tree is removed, it is automatically replaced where space and conditions permit. This approach would be phased in over three-plus years. The estimated resources needed to ultimately achieve the target of approximately 2,000 additional replacement right-of-way trees per year is 1 FTE and approximately \$3 million dollars, recognizing this would be gradually implemented over time. Resources for implementation will be considered through the annual budget process and by leveraging other funding sources, such as Forestry's tree planting fund and external grants (i.e. FCM's Growing Canada's Community Canopies Fund).

Private Land Tree Planting Program

In August 2022, Council directed staff to report back on options to support tree planting on private property following the 2022 derecho. Private lands provide good opportunities to plant more trees while also enhancing public education and awareness of urban forest stewardship. A new Private Land Tree Planting program would include city wide tree distributions and targeted full-service tree planting in priority areas. In keeping with principles of equity and inclusion, this program would be offered at no charge to the public to remove financial barriers to participation. The program would be administered by a third party, which would include costs of planting events, outreach activities and trees. The estimated cost per year of the program would start at \$234,000. Funding for implementation will be considered through the annual budget process and by leveraging other funding sources, such as Forestry's tree planting fund and external grants (i.e. FCM's Growing Canada's Community Canopies Fund).

Public Consultation/Input

On March 26, 2024, a memo was circulated to members of Council to launch the [Engage Ottawa site for the Tree Planting Strategy](#), which included a survey for residents of Ottawa to gather public feedback on existing tree planting programs and ideas for future programming, with detailed questions on the Commemorative Tree Program as an early action item under the strategy. The survey was open to the public for three weeks and gathered 1,284 responses.

Additionally, staff hosted small group consultation sessions with members of Council in April 2024 to seek their feedback on existing tree planting programs

and ideas for future programming. Twenty offices were represented through these sessions either by Councillor's or members of their staff.

Staff attended the Community Associations for Environmental Sustainability (CAFES)- Forêt Capitale Forest (FCF) Tree and Greenspace Caucus in April 2024 to seek focused input on current planting program and ideas for new programming.

RÉSUMÉ

Hypothèses et analyse

La stratégie de plantation d'arbres est une recommandation du [Plan de gestion de la forêt urbaine](#) (PGFU). Il s'agit de la clé pour atteindre la cible de 40 pour cent pour le couvert forestier urbain. Les recommandations du présent rapport proposent des mesures qui permettront d'atteindre rapidement la priorité du mandat du Conseil « une ville verte et résiliente ».

Trois des mesures initiales de la stratégie de plantation d'arbres sont des modifications du Programme d'arbres commémoratifs, et les autres prévoient une nouvelle approche pour le remplacement proactif des arbres sur les emprises de même qu'un nouveau programme de plantation d'arbres pour le domaine privé.

Examen du Programme d'arbres commémoratifs

Le Programme d'arbres commémoratifs actuel vise la plantation d'arbres dans les parcs municipaux en souvenir de personnes décédées. Le coût pour les demandeurs est de 400 \$ (TVH en sus), ce qui comprend l'approvisionnement et la plantation de l'arbre ainsi que l'arrosage pendant trois ans. La Ville peut aussi installer gratuitement une plaque, qui est achetée directement par le demandeur (de 400 à 500 \$). Aucun changement majeur n'a été apporté au cadre ou aux coûts du programme depuis la fusion en 2001, et les frais facturés ne couvrent pas le coût de l'approvisionnement, de la plantation et de l'arrosage des arbres. L'intérêt porté au programme a augmenté ces dernières années, si bien que le personnel actuel ne suffit plus à l'administrer et qu'une liste d'attente s'est créée. Les exigences administratives du programme actuel ont été révisées afin de convenir d'un système d'administration plus efficace.

Le personnel recommande d'en changer le nom pour « Programme d'arbres hommages ». Le nouveau programme serait séparé en deux catégories d'admissibilité ayant leurs propres coûts :

- Hommages personnels :
 - Décès d'une personne ou jalon, événement ou succès important sur le plan personnel (naissance d'un enfant, obtention d'un diplôme, anniversaire, etc.).
 - Hommage indiqué par une « étiquette » sur l'arbre et une nouvelle couche sur geoOttawa.
 - Le coût pour le demandeur serait de **995 \$ (TVH en sus)** (approvisionnement et plantation de l'arbre, arrosage pendant trois ans, localisation des services privés et étiquette avec accès à geoOttawa).
- Hommages communautaires :
 - Leaders de la collectivité ou jalon, événement ou succès important pour le grand public.
 - Hommage indiqué par une plaque et une nouvelle couche sur geoOttawa.
 - Les hommages devront être vérifiés selon les processus établis par la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations en vertu de la Politique de commémoration municipale proposée (qui sera soumise au Comité des services communautaires le 25 juin 2024).
 - Le coût pour le demandeur serait de **1 750 \$ (TVH en sus)** (approvisionnement et plantation de l'arbre, arrosage pendant trois ans, localisation des services privés, et approvisionnement et installation de la plaque).

Le programme serait administré par les effectifs actuels des Services forestiers. Les coûts essentiels seraient couverts par les nouveaux frais du programme. Il devrait y avoir moins de demandes de plaques, et le programme répondra au désir du public et des membres du Conseil d'élargir l'admissibilité tout en réduisant le travail administratif associé aux plaques.

Approche pour la plantation d'arbres sur les emprises

La Ville est principalement réactive en ce qui concerne le remplacement d'arbres situés sur les emprises, c'est-à-dire qu'il revient généralement aux résidentes et résidents ou aux groupes communautaires de demander qu'un nouvel arbre soit planté. Actuellement, environ 33 pour cent des arbres abattus par les Services forestiers sur les emprises municipales sont remplacés. La transition vers une approche proactive garantirait le remplacement du couvert forestier perdu lorsqu'un arbre est abattu.

Les données indiquent que, pour remplacer proactivement les arbres abattus sur les emprises de la Ville, il faudrait accroître la plantation d'arbres de calibre d'environ 2 000 unités par année, soit une augmentation de 60 pour cent par rapport au nombre actuel de plantations annuelles, tous programmes réunis.

Le personnel recommande le passage d'une approche réactive à une approche proactive pour le remplacement d'arbres sur les emprises; ainsi, lorsqu'un arbre serait abattu, il serait automatiquement remplacé, pourvu que l'espace et les conditions le permettent. Cette approche serait échelonnée sur au moins trois ans. On estime que, pour atteindre la cible d'environ 2 000 arbres supplémentaires remplacés sur les emprises par année, il faudra un poste équivalent temps plein (ETP) et environ 3 millions de dollars, qui seront obtenus graduellement. Les ressources de mise en œuvre pourront être obtenues au moyen de cycles budgétaires ou d'autres sources de financement telles que le Fonds pour la plantation d'arbres des Services forestiers ou des subventions externes (comme l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités).

Programme de plantation d'arbres pour le domaine privé

En août 2022, le Conseil a demandé au personnel de lui présenter des options pour favoriser la plantation d'arbres sur les propriétés privées à la suite du derecho de cette même année. Les terrains privés offrent de belles occasions d'accroître la plantation d'arbres tout en sensibilisant le public à l'intendance de la forêt urbaine. Un programme de plantation d'arbres pour le domaine privé comprendrait des événements de distribution d'arbres partout dans la ville et un service complet de plantation ciblé dans des secteurs prioritaires. Conformément aux principes d'équité et d'inclusion, ce programme serait offert gratuitement à la population afin d'éliminer les obstacles financiers à la participation.

L'administration, qui serait assurée par un tiers, comprendrait les coûts des événements de plantation, des activités de rayonnement et des arbres. Le coût pour chaque l'année est estimé à 234 000 \$. Le financement pour la mise en œuvre pourra être obtenu au moyen de cycles budgétaires ou d'autres sources de financement telles que le Fonds pour la plantation d'arbres des Services forestiers ou des subventions externes (comme l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités).

Consultation et commentaires du public

Le 26 mars 2024, une note de service a été transmise aux membres du Conseil concernant le lancement du [site Participons Ottawa de la stratégie de plantation d'arbres](#), où un sondage permettait aux résidentes et résidents de donner leur avis sur les programmes de plantation d'arbres actuels et leurs idées de nouveaux programmes. Il comprenait aussi des questions détaillées sur le Programme d'arbres commémoratifs en tant que mesure initiale de la stratégie. Le sondage a été en ligne pendant trois semaines, et 1 284 personnes y ont répondu.

En outre, en avril 2024, le personnel a tenu des séances de consultation en petits groupes avec les membres du Conseil afin de connaître leur avis sur les programmes de plantation d'arbres actuels et leurs idées de nouveaux programmes. Au total, 20 bureaux y ont pris part, représentés soit par la conseillère ou le conseiller, soit par des membres de leur personnel.

En avril 2024, le personnel a en outre participé au caucus sur les arbres et les espaces verts des Community Associations for Environmental Sustainability et de Forêt Capitale Forest pour obtenir des commentaires ciblés sur les programmes de plantation d'arbres actuels et des idées de nouveaux programmes.

CONTEXTE

[Des racines pour l'avenir](#) est le Plan de gestion de la forêt urbaine (PGFU) de la Ville d'Ottawa, un plan stratégique sur 20 ans approuvé par le Conseil en juin 2017. Y sont établies une vision et une orientation stratégique globales à long terme pour la forêt urbaine d'Ottawa, qui comprend tous les arbres des propriétés publiques et privées ainsi que leur habitat. Le PGFU est divisé en cinq périodes de gestion de quatre ans. Il est mis en œuvre conjointement par la

Direction de la gestion forestière de la Direction générale des travaux publics (DGTP) et par l'Unité de l'atténuation des changements climatiques de la Direction générale des initiatives stratégiques.

En juin 2023, le Conseil a reçu une mise à jour sur le PGFU ([ACS2023-PRE-EDP-0025](#)) décrivant le travail effectué pendant la première période de gestion (de 2018 à 2022). Il a alors approuvé le plan de travail pour la deuxième période de gestion (de 2023 à 2026), qui est axée sur la plantation d'arbres, leur entretien et la sensibilisation et la consultation de la population. L'élaboration d'une stratégie de plantation d'arbres est le principal projet de la période de gestion en cours.

Stratégie de plantation d'arbres

La stratégie de plantation d'arbres est la clé pour atteindre la cible de 40 pour cent pour le couvert forestier urbain d'Ottawa. Elle donnera aux résidentes et résidents un accès équitable au couvert forestier urbain, en partie grâce au passage de la plantation réactive à la plantation proactive. Cette stratégie établira également l'ordre de priorité des efforts de plantation par l'application d'une approche d'équité qui tiendra compte des facteurs socioéconomiques, des données de santé publique et des données sur le couvert forestier pour que des arbres soient plantés là où le besoin est le plus criant.

Voici les étapes de la stratégie, qui seront élaborées et mises en œuvre graduellement afin que des mesures de changement soient prises rapidement :

- Examen des programmes municipaux actuels de plantation d'arbres;
- Exploration des nouveaux programmes possibles;
- Analyse de l'équité de la présence d'arbres pour prioriser la plantation dans les secteurs d'Ottawa où les besoins sont particulièrement grands;
- Utilisation des occasions de financement pour les nouveaux programmes de plantation et ceux qui existent déjà;
- Élaboration de lignes directrices sur la plantation d'arbres;
- Examen des essences d'arbres et création d'une liste d'essences recommandées;

- Amélioration de l'intégration des recommandations sur la plantation d'arbres dans l'ensemble des initiatives municipales.

L'examen des programmes de plantation d'arbres et le travail sur les nouveaux programmes traités dans le présent rapport font partie des premières mesures qui seront prises pendant l'année inaugurale de la stratégie.

Contexte législatif

La stratégie de plantation d'arbres, et plus particulièrement l'augmentation du couvert forestier selon une optique d'équité, s'harmonise avec plusieurs politiques, priorités, plans et orientations de la Ville.

Le [Plan officiel](#), approuvé par le Conseil, décrit les moyens d'offrir aux résidentes et résidents un accès équitable au couvert forestier urbain et établit, avec l'équité comme principe directeur, une cible de 40 pour cent pour le couvert forestier urbain. Le Plan officiel précise également que les programmes municipaux de plantation d'arbres et d'intendance en la matière doivent donner la priorité aux projets qui appuient l'équité sociale et la santé.

L'une des [priorités pour le mandat du Conseil 2023-2026](#), « une ville verte et résiliente », comprend l'objectif de planter des arbres et de cultiver et maintenir le couvert forestier urbain dans les parcs et le long des rues, particulièrement dans les quartiers où il y a peu d'arbres.

Plusieurs mesures clés de la version provisoire de la [Stratégie de résilience climatique](#) sont directement liées au travail de plantation associé à la stratégie de plantation d'arbres. Notamment, l'une des mesures clés du thème « Environnement naturel et parcs » est d'augmenter le couvert forestier, de multiplier les zones d'ombre dans les parcs et d'informer la population sur les arbres par la sensibilisation et l'intendance.

Enfin, le 31 août 2022, le Conseil a adopté la [motion n° 2022-81-13](#) demandant au personnel de lui présenter des moyens possibles de favoriser l'ajout d'arbres sur les propriétés privées afin de permettre aux résidentes et résidents de remplacer les arbres de leur propriété qui ont été détruits par le derecho de 2022. Ces options sont considérées dans le présent rapport comme une mesure initiale de la stratégie de plantation d'arbres.

En examinant les programmes de plantation d'arbres existants et en explorant les nouveaux programmes possibles, le personnel pourra élaborer une série de

programmes de plantation qui correspondent aux orientations stratégiques décrites ci-dessus.

Programmes de plantation d'arbres existants

La Ville propose différents programmes et projets de plantation d'arbres le long des rues résidentielles et dans les parcs, les espaces verts et les régions boisées, qui sont pour la plupart offerts partout à Ottawa, et qui sont associés à la plantation de 85 000 à 100 000 arbres chaque année. Le document 1 contient une description complète de chacun d'eux. En voici la liste :

- Programme d'arbres commémoratifs;
- Programme Fonds des arbres;
- Projets de plantation d'arbres dans les parcs et le long des rues;
- Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école;
- Projets communautaires bénévoles de plantation d'arbres;
- Projets de boisement et de reboisement;
- Programme de reboisement rural Acres en verdure.

Auparavant, les résidentes et résidents recevaient des arbres à planter sur leur propriété au titre du programme Des arbres pour l'avenir. Cette initiative faisait partie du Programme Arbres, ReBoisement et Revalorisation de l'Environnement (ARBRE), qui s'est déroulé sur quatre ans, de 2007 à 2010. Des arbres étaient distribués dans des centres et dans les quartiers et, dans les dernières années, étaient livrés directement aux gens.

Engagement du public et analyse d'autres municipalités

Le 26 mars 2024 a été lancé le [site Participons Ottawa de la stratégie de plantation d'arbres](#), où un sondage permettait aux résidentes et résidents de donner leur avis sur les programmes de plantation d'arbres actuels et leurs idées de nouveaux programmes. Il comprenait aussi des questions détaillées sur le Programme d'arbres commémoratifs en tant que mesure initiale de la stratégie. Le sondage a été en ligne pendant trois semaines, et 1 284 personnes y ont répondu.

En avril 2024, le personnel a tenu des séances de consultation en petits groupes avec les membres du Conseil afin de connaître leur avis sur les programmes de plantation d'arbres actuels et leurs idées de nouveaux programmes. Au total, 20 bureaux y ont pris part, représentés soit par la conseillère ou le conseiller, soit par des membres de leur personnel. Divers thèmes ont été abordés, par exemple l'intérêt d'accroître les efforts de plantation d'arbres le long des rues et dans les espaces verts de la ville, l'amélioration de la communication avec les résidentes et résidents et de leur sensibilisation, et l'appui à l'adoption d'une approche plus proactive pour le remplacement d'arbres.

En avril 2024, le personnel a en outre participé au caucus sur les arbres et les espaces verts des Community Associations for Environmental Sustainability et de Forêt Capitale Forest pour obtenir des commentaires ciblés sur les programmes de plantation d'arbres actuels et des idées de nouveaux programmes.

Les décisions ont également été orientées par des renseignements recueillis dans 29 municipalités et 11 organisations d'ailleurs au Canada à propos de divers aspects du présent rapport, dont les arbres commémoratifs, l'approche en matière de plantation d'arbres et d'activités connexes sur les emprises, et les programmes de plantation d'arbres sur les terrains privés.

ANALYSE

Le présent rapport vise à recommander des mesures initiales dans le cadre de la stratégie de plantation d'arbres. Ces mesures sont les suivantes :

1. Changement au Programme d'arbres commémoratifs;
2. Nouvelle approche proactive de remplacement des arbres sur les emprises;
3. Nouveau programme de plantation d'arbres pour le domaine privé.

Les recommandations du rapport sont des mesures initiales pour la stratégie globale; les autres examens de programmes et mesures en la matière seront présentés graduellement. Le Conseil sera informé chaque année de l'avancement de la stratégie, et les approbations pour la mise en œuvre seront demandées lorsque nécessaire.

Examen du Programme d'arbres commémoratifs

Les commémorations permettent aux gens et à la communauté d'honorer des personnalités publiques ou des personnes qui leur sont chères. L'utilisation d'arbres est un moyen de sensibiliser le public à leur valeur pour l'environnement et notre ville. Dans le cas d'un décès, un arbre commémoratif peut remplacer le cimetière comme lieu de recueillement. Beaucoup d'autres municipalités canadiennes intègrent les arbres dans leurs programmes de commémoration.

Programme actuel

Le [Programme d'arbres commémoratifs](#) aide les personnes qui désirent planter un arbre dans un parc municipal en souvenir d'une personne décédée. Le personnel de la Ville participe à la sélection du parc et rencontre le demandeur sur place pour choisir l'emplacement et le type d'arbre. L'achat d'une plaque placée à la base de l'arbre est facultatif; environ 70 pour cent des demandeurs achètent une plaque. En moyenne, 100 arbres sont plantés chaque année dans le cadre du programme. Aucun changement important n'a été apporté à son cadre ni à ses coûts depuis la fusion.

Le coût d'un arbre commémoratif dans le cadre du programme actuel est de 400 \$ (TVH en sus), ce qui comprend un arbre de calibre de 50 mm (deux ou trois mètres de haut), sa plantation et l'arrosage pendant une période d'établissement de trois ans. Le demandeur peut demander un reçu pour don de bienfaisance. La plaque est commandée et payée par le demandeur auprès de l'entreprise de monuments de son choix. D'une valeur de 400 à 500 \$, elle n'est pas comprise dans le coût de l'arbre commémoratif, mais est installée sans frais par le personnel municipal. Le programme actuel ne prévoit pas le recouvrement des coûts de son administration par le personnel.

L'examen du Programme d'arbres commémoratifs a été défini comme mesure initiale de la stratégie de plantation d'arbres en raison de l'occasion de simplifier les processus administratifs et de rendre le programme plus efficace. L'intérêt porté au programme a augmenté ces dernières années, si bien que le personnel actuel ne suffit plus à l'administrer et qu'une liste d'attente s'est créée. Le fardeau administratif du programme actuel est principalement lié à la coordination des plaques, à la réception des demandes, aux communications avec les demandeurs, à la facturation et à la production des reçus pour don de bienfaisance. Les communications avec les personnes ayant participé ou

participant actuellement au programme représentent beaucoup de correspondance et de précisions au cas par cas. Cela demande donc au personnel beaucoup de travail pour une petite quantité d'arbres par rapport à d'autres programmes de plantation. Les améliorations prévues pour l'administration du programme doivent permettre au personnel des Services forestiers de se concentrer sur la plantation d'arbres par le biais d'autres programmes plus susceptibles d'accroître le nombre d'arbres plantés annuellement.

Le Programme d'arbres commémoratifs a été interrompu au début de janvier 2024 pour en permettre l'examen et limiter le chevauchement des critères d'admissibilité et des coûts de l'ancien programme et du nouveau. Cette information a été transmise au Conseil par note de service en décembre 2023. Comme plus de 130 demandes avaient déjà été reçues pour 2024, cette pause n'aura aucune incidence sur le nombre d'arbres plantés dans le cadre du programme cette année.

Faits saillants de la consultation

Une proportion de 61 pour cent des personnes ayant répondu au sondage de Participons Ottawa ainsi que de nombreux membres du Conseil consultés lors des séances d'avril 2024 appuient l'élargissement des critères d'admissibilité au Programme d'arbres commémoratifs. La commémoration d'un décès se rangeait au premier rang des critères appuyés, avec 40 pour cent des réponses, suivie de la commémoration d'événements comme la naissance d'un enfant et un anniversaire, avec un total combiné de 30 pour cent des réponses. Les répondantes et répondants avaient beaucoup d'idées de manières de marquer les hommages, par exemple une étiquette sur l'arbre, une plaque, une indication sur un site Web ou une application, un code QR, une carte, une indication à l'entrée du parc, ou aucune indication.

Les commentaires recueillis lors des séances de consultation avec les conseillères et conseillers font état d'expériences positives avec le programme et d'un appui général à l'ajout d'événements importants à commémorer dans les critères du programme.

Modifications recommandées pour le Programme d'arbres commémoratifs

Dans son examen du Programme d'arbres commémoratifs, le personnel a tenu compte des commentaires du public, des membres du Conseil et de parties

prenantes à l'interne, et de renseignements récents et moins récents d'autres municipalités du Canada ayant des programmes similaires. Il a également analysé les coûts essentiels (arbres, plantation, installation des plaques, etc.) et estimé le temps nécessaire pour la planification et le travail administratif. La section suivante présente le cadre du nouveau programme à l'issue de l'examen.

Après l'approbation du Conseil, le Programme d'arbres commémoratifs serait renommé « Programme d'arbres hommages », dans l'objectif de contribuer à la croissance de la forêt urbaine tout en offrant une commémoration porteuse de sens de personnes et d'événements. Le remaniement vise à clarifier, pour la population et le personnel, la différence entre les coûts et critères d'admissibilité de l'ancien programme et ceux du nouveau.

Le nouveau programme serait séparé en deux catégories d'hommages ayant leurs propres modalités et coût.

- Hommages personnels :
 - Décès d'une personne ou jalon, événement ou succès important sur le plan personnel (naissance d'un enfant, obtention d'un diplôme, anniversaire, etc.).
 - Hommage indiqué par une « étiquette » sur l'arbre et une nouvelle couche sur geoOttawa.
 - **Coût pour le demandeur : 995 \$ (TVH en sus).**
- Hommages communautaires :
 - Leaders de la collectivité ou jalon, événement ou succès important pour le grand public.
 - Hommage indiqué par une plaque au sol et une nouvelle couche sur geoOttawa.
 - **Coût pour le demandeur : 1 750 \$ (TVH en sus).**

Ce cadre proposé élargit l'admissibilité au programme et réduit considérablement le travail administratif lié à l'acquisition et à l'installation des plaques. Le coût pour le demandeur ne comprend pas le temps du personnel, mais il couvre les coûts essentiels, soit la fourniture de l'arbre et son installation, l'arrosage pendant trois ans, la localisation des services privés, et la plaque ou l'étiquette

selon le type d'hommage. Le remplacement d'une plaque et la traduction ou la révision du texte sur une plaque dans une troisième langue seraient facturés au demandeur selon le principe du recouvrement des coûts.

Dans le cadre du nouveau programme, ce serait la Ville qui achèterait les plaques, et non le demandeur. Il y aurait donc un seul point de contact pour les fournisseurs, ce qui améliorerait l'efficacité, et un plus grand contrôle sur le texte définitif approuvé pour les plaques. Les caractéristiques des plaques resteraient les mêmes (granit noir mat), car ce style s'est avéré durable, et très peu de cas de vandalisme sont survenus.

Le demandeur pourrait choisir l'emplacement de l'arbre à partir des sites prédéterminés disponibles sur geoOttawa. Cela rendrait le processus de planification plus efficace, car le demandeur pourrait visiter lui-même plusieurs emplacements avant de sélectionner celui qu'il préfère. Les arbres avec plaque seraient plantés à un endroit accessible (à côté d'un sentier ou d'un trottoir). Comme c'est le cas dans le programme actuel, différentes essences d'arbres seraient offertes en fonction des conditions du site, et les deux volets du programme auraient deux dates limites par année coïncidant avec chaque saison de plantation.

Les hommages devraient respecter les principes, les objectifs et la portée de la Politique de commémoration municipale (qui sera soumise au Comité des services communautaires le 25 juin 2024). Cette politique donnerait aussi des directives quant aux hommages litigieux qui pourraient nécessiter une vérification.

Afin de réduire le travail administratif relatif aux projets passés, le programme proposé aurait une limite de sept ans pour la mise à jour des dossiers des clients et la communication proactive avec les anciens clients lorsque surviennent des problèmes concernant l'arbre ou la plaque. Après sept ans, l'arbre resterait dans l'inventaire du Système d'information géographique de la Ville, dans le système SAP, et sur geoOttawa, ce qui correspond aux pratiques d'autres municipalités ayant des périodes de garantie ou limitant la durée des commémorations.

Bien que les résultats du sondage de Participons Ottawa indiquent que les animaux de compagnie se classent au quatrième rang des hommages souhaités, le personnel recommande pour le moment d'exclure cette possibilité pour le nouveau programme. Ces commémorations pourraient cependant être

envisagées un jour, lorsqu'on aura une meilleure idée du volume d'hommages consacrés à des personnes et des événements.

Mise en œuvre et ressources

La mise en œuvre du Programme d'arbres hommages, tel qu'il est proposé, ne nécessiterait pas de ressources humaines supplémentaires. Des changements seraient envisagés après la première année du programme, puis de manière régulière. Si le volume de demandes est trop élevé pour la capacité actuelle du personnel, il pourrait devenir nécessaire de limiter le nombre de demandes par année. Les coûts pour les demandeurs seraient examinés régulièrement et révisés au besoin pour garantir le recouvrement complet des coûts essentiels du programme.

Approche proactive pour la plantation d'arbres sur les emprises

Les arbres de rue occupent une place importante dans la forêt urbaine et apportent de précieux bienfaits pour la communauté et l'environnement. Outre leurs avantages sur les plans social, économique et de la santé, ils offrent de l'ombre aux cyclistes et aux piétons, peuvent réduire la vitesse de la circulation et créent une liaison entre les espaces verts.

Processus actuel

La démarche actuelle des Services forestiers pour la plantation d'arbres sur les emprises de la Ville, qui est principalement réactive, se décline en deux volets :

- Programme Fonds des arbres
 - Plantation et remplacement d'arbres sur les rues résidentielles.
 - La Ville se charge de la plantation, et le propriétaire, de l'arrosage.
 - Les nouveaux arbres sont plantés à la demande du propriétaire. Pour qu'un arbre soit remplacé, le propriétaire doit soit en faire la demande, soit donner son consentement.
- Projets de paysage de rue
 - Plantation et remplacement d'arbres sur les rues non résidentielles.
 - La Ville se charge de la plantation et de l'arrosage.

- Les demandes proviennent de résidentes et résidents ou de groupes communautaires.
- Certains remplacements peuvent être effectués proactivement par le personnel des Services forestiers.

L'approche actuelle de plantation d'arbres sur les emprises pose plusieurs défis. Malgré l'information sur Ottawa.ca et les occasionnelles promotions sur les médias sociaux, des résidentes et résidents pourraient ignorer qu'il faut présenter une demande pour bénéficier du programme. En outre, pour le programme Fonds des arbres, le propriétaire doit remplir un formulaire dans lequel il précise ses choix d'essences d'arbres et accepte de prendre en charge l'arrosage. En raison des résidentes et résidents qui omettent de soumettre ce formulaire et des propriétés qui ne sont pas occupées par leur propriétaire, environ 15 pour cent des formulaires ne sont pas retournés chaque année, ce qui représente une perte d'occasions de plantation. Qui plus est, à la suite de phénomènes météorologiques, le remplacement d'arbres est relayé au second rang, car le personnel se concentre alors principalement sur les arbres menaçant la sécurité. Dans ces situations, le personnel compte sur les propriétaires pour demander un remplacement d'arbre.

Statistiques actuelles d'abattage et de plantation d'arbres

Le personnel estime qu'environ 10 pour cent des emplacements sur les emprises où un arbre est abattu peuvent ne pas convenir à un remplacement immédiat ou ne pas être assez spacieux pour accueillir un nouvel arbre. Les données concernant les emprises indiquent qu'il y a un écart entre le nombre de remplacements par des arbres de calibre et le nombre d'arbres abattus sur les emprises pouvant être remplacés, comme le montre le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1: Comparaison du volume moyen de remplacements d'arbres et de celui des abattages d'arbres sur les emprises (2021-2023)

	Volume moyen
Nombre total de remplacements sur les emprises	1 043
Nombre total d'abattages sur les emprises	3 160
Différence (Arbres abattus - arbres remplacés)	2 117

Avec l'approche et les ressources actuelles, les données indiquent qu'environ 33 pour cent des arbres abattus sur les emprises sont remplacés; la différence entre les abattages et les remplacements sur les emprises est d'environ 2 000 arbres en moyenne.

Faits saillants de la consultation

En réponse à des questions axées sur la plantation d'arbres sur les emprises de la Ville, environ 84 pour cent des répondantes et répondants ont dit que le remplacement des arbres sur les emprises devrait être automatique, plutôt que de suivre une approche réactive. Pour ce qui est des espaces vides (l'emplacement des futurs arbres), environ 73 pour cent des répondantes et répondants croient qu'ils devraient automatiquement recevoir un arbre, pourvu que les conditions et la taille du site le permettent. Dans le sondage, les résidentes et résidents ont dit souhaiter que la Ville prenne l'initiative en plantant ou en remplaçant des arbres sur les emprises – avec le consentement ou la collaboration du propriétaire – dès que c'est nécessaire.

Après la consultation des membres du Conseil en avril 2024, l'opinion était généralement favorable à l'adoption d'un modèle proactif de plantation et de remplacement d'arbres.

Approche recommandée pour la plantation d'arbres sur les emprises

À la lumière de la consultation du public, de l'analyse d'autres municipalités et d'une révision interne des processus, il est recommandé que la Ville adopte une nouvelle approche pour la plantation d'arbres sur ses emprises, le but étant d'améliorer la forêt urbaine d'Ottawa en optimisant le remplacement des arbres et en mettant à profit les occasions de planter de nouveaux arbres sur les emprises municipales. Cette approche, qui vise à simplifier les exigences internes d'administration, serait facile à comprendre pour le public et accroîtrait la plantation d'arbres.

Cette nouvelle approche comprend deux volets :

- Remplacements
 - Plantation d'un nouvel arbre sur l'emprise après un abattage par les Services forestiers.

- Tous les remplacements seraient effectués de manière proactive, sur les rues résidentielles et non résidentielles de toute la ville.
- Espaces vides (nouveaux arbres)
 - Plantation d'un arbre là où il n'y en avait pas auparavant.
 - Plantation proactive dans les secteurs prioritaires définis par l'analyse de l'équité de la présence d'arbres.
 - La plantation dans les secteurs non prioritaires resterait réactive pour le moment et continuerait à se faire par le programme Fonds des arbres (rues résidentielles) et les projets de paysage de rue (rues non résidentielles).

Remplacement proactif après l'abattage – Mesure initiale

L'adoption d'une approche proactive pour le remplacement des arbres sur les rues résidentielles et non résidentielles est l'une des mesures initiales de la stratégie de plantation d'arbres. Une telle approche permet qu'un plus grand nombre d'arbres soient plantés pour combler la perte de couvert forestier lorsqu'un arbre est abattu par les Services forestiers. La collecte de données interne, le changement des processus et la formation du personnel en prévision de cette nouvelle approche peuvent être relativement rapides. Le passage à l'approche proactive ne requiert pas d'analyse des espaces vides pour déterminer les sites de plantation, car ceux-ci peuvent être définis selon les données sur l'abattage d'arbres. Enfin, les résidentes et résidents pourraient être plus réceptifs au remplacement automatique d'un arbre qu'à la plantation d'un nouvel arbre sur l'emprise en face de chez eux, un fait qui a été largement appuyé pendant les discussions des séances de consultation des membres du Conseil.

Selon la nouvelle approche, lorsqu'un arbre sera abattu sur une emprise, un nouvel arbre sera planté pour le remplacer, pourvu que l'espace et les conditions le permettent. Le propriétaire du terrain adjacent n'aurait pas besoin de présenter de demande. Le personnel de la Ville se chargerait de choisir l'essence afin d'assurer la diversité dans le secteur et de faire en sorte que des arbres à grand déploiement soient plantés autant que possible. La responsabilité de l'arrosage et les coûts afférents pour les arbres remplacés sur une propriété résidentielle reviendraient à la Ville. Les résidentes et résidents seraient informés de

l'essence et de l'emplacement de l'arbre et avisés au préalable de sa plantation, et pourraient communiquer avec la Ville pour toute question ou préoccupation.

Le passage d'une approche réactive à une approche proactive accroîtrait la plantation d'arbres de calibre d'environ 2 000 unités, soit une augmentation d'environ 60 pour cent.

Plantation proactive dans les espaces vides – Mesure future

La plantation proactive d'arbres dans les espaces vides sera la prochaine mesure prise après le remplacement proactif sur les emprises. Elle sera mise en œuvre graduellement, à commencer par les secteurs prioritaires déterminés par l'analyse de l'équité de la présence d'arbres. Son lancement comprendrait des consultations ciblées dans les secteurs prioritaires, une analyse des secteurs prioritaires pour repérer les obstacles et les occasions en matière de plantation, l'amélioration des communications avec les propriétaires, la recherche de la meilleure méthode pour déterminer les sites de plantation, ce qui comprend la collaboration avec des partenaires communautaires, et l'élaboration d'un plan de ressources et de mise en œuvre. Le personnel présentera cette approche dans un prochain rapport au Comité et au Conseil.

Le programme Fonds des arbres continuerait d'appuyer la plantation d'arbres dans les espaces vides de toute la ville durant l'adoption de l'approche proactive. Ce programme a l'avantage de confier l'arrosage aux résidentes et résidents, ce qui épargne des coûts à la Ville. Les demandes de plantation dans les espaces vides des emprises des rues non résidentielles formulées par des groupes communautaires ou des particuliers continueraient d'être reçues et traitées de la manière appropriée.

Mise en œuvre et ressources pour le remplacement proactif après l'abattage

Le personnel recommande de mettre en œuvre graduellement l'approche proposée afin d'atteindre la cible d'environ 2 000 remplacements d'arbres supplémentaires sur les emprises chaque année. La plantation supplémentaire serait échelonnée sur trois ans, et l'arrosage se poursuivrait pendant trois plus ans par la suite. L'année 1 en serait une de transition pour passer du remplacement des arbres par le programme Fonds des arbres au remplacement proactif sur les emprises proposé dans la nouvelle approche.

Pour mettre en œuvre cette approche graduelle, il faudrait un poste ETP supplémentaire et environ 3 millions de dollars pour les travaux, l'approvisionnement et la plantation des arbres, et l'arrosage pendant trois ans de 2 000 nouveaux arbres; cela représente environ 1 500 \$ par arbre. En fonction du financement, le personnel vise à planter 500 arbres de plus pendant l'année 1, et 750 les deux années suivantes pour atteindre l'objectif de 2 000 arbres à la fin de l'année 3.

L'approche serait évaluée au terme de l'année 1 et de nouveau par la suite pour qu'on examine l'approche et le financement et qu'on détermine si des ajustements sont nécessaires. Des ressources pourraient être obtenues au moyen de cycles budgétaires ou d'autres sources de financement telles que le Fonds pour la plantation d'arbres des Services forestiers ou des subventions externes.

Programme de plantation d'arbres pour le domaine privé

La troisième mesure initiale de la stratégie de plantation des arbres est un nouveau programme de plantation d'arbres pour le domaine privé. Actuellement, la Ville n'a pas de tel programme pour les terrains résidentiels. Les services d'EnviroCentre ont été retenus pour mener des recherches sur un nouveau programme, proposer un cadre et estimer les ressources nécessaires.

Comme 40 pour cent du secteur urbain d'Ottawa est composé de terrains privés, l'instauration d'un programme de plantation d'arbres sur ces terrains représente une occasion importante d'accroître la forêt urbaine et de planter davantage d'arbres tout en sensibilisant la population à l'intendance de la forêt urbaine. Dans un rapport sur l'équité des arbres, Nature Canada souligne, parmi les causes de la distribution inégale du couvert forestier dans les villes canadiennes, les mesures incitatives insuffisantes pour encourager la plantation sur les propriétés privées ainsi que la faible mobilisation des résidentes et résidents dans les quartiers ayant peu de couvert forestier¹. Or, les arbres plantés dans les secteurs résidentiels peuvent devenir des spécimens hauts et au feuillage étendu qui rendent de précieux services aux quartiers en offrant notamment de l'air pur, de l'ombre et de la fraîcheur.

¹ Nature Canada (2022). *Canada's Urban Forests: Bringing the Canopy to All*. <https://naturecanada.ca/wp-content/uploads/2022/09/Nature-Canada-Report-Tree-Equity.pdf>.

Faits saillants de la consultation et des recherches

Dans le sondage de Participons Ottawa, les répondantes et répondants devaient classer selon leur préférence les endroits de leur quartier où ils souhaiteraient voir plus d'arbres plantés; les propriétés privées se sont retrouvées au troisième rang, après les rues et les espaces verts municipaux. Pour ce qui est des endroits prioritaires où planter sur les propriétés privées, ils ont classé les cours résidentielles, les aires communes des maisons en rangée et les cours des immeubles en copropriété. Le désir de voir des programmes de plantation conçus pour les propriétés privées était un thème récurrent dans les résultats du sondage. Nombre de commentaires portaient sur les arbres donnés gratuitement et témoignaient de la satisfaction quant aux distributions d'arbres organisées par le passé.

Pendant l'élaboration de paramètres de programme pour la plantation d'arbres sur des terrains privés, EnviroCentre a fait l'examen de huit municipalités canadiennes pour découvrir les modèles et programmes existants, et en déterminer les pratiques exemplaires et les occasions de les mener à bien dans le contexte d'Ottawa. Cet examen visait à définir la structure des programmes ainsi que les processus d'admissibilité et de demande, les moyens de distribution et d'entretien des arbres, les communications, la consultation et les considérations quant à l'équité des arbres. Les principaux constats et éléments à considérer pour le programme sont décrits dans le document 2.

Cadre recommandé pour le programme de plantation d'arbres pour le domaine privé

Le personnel recommande la création d'un programme prévoyant la distribution d'arbres dans toute la ville parallèlement à un service complet de plantation sur les terrains privés dans les secteurs définis comme prioritaires. Le cycle de distribution et de service complet de plantation reviendrait chaque année. Conformément aux principes d'équité et d'inclusion de la stratégie de plantation d'arbres, ces deux volets seraient offerts gratuitement à la population afin d'éliminer les obstacles financiers à la participation. Le programme serait axé sur une plantation et une sensibilisation de qualité, selon les pratiques exemplaires en matière de sélection des sites, d'essences d'arbre et d'entretien.

Voici le cadre proposé du programme :

- Distribution d'arbres partout dans la ville

- Environ 50 arbres seront distribués dans chaque quartier à l'occasion d'événements de distribution; 1 200 arbres au total.
- Le public sera informé et consulté à l'automne chaque année, et la distribution aura lieu au printemps suivant.
- Service complet de plantation d'arbres dans les secteurs prioritaires
 - Le service complet sera lancé dans les secteurs prioritaires définis par l'analyse de l'équité des arbres; 50 arbres au total.
 - Fonctionnement du programme : réception de la demande du propriétaire, évaluation du site, processus d'approbation, transmission d'informations sur l'entretien, approvisionnement de l'arbre et plantation.
 - Le public sera informé et consulté au printemps chaque année, et la plantation commencera à l'automne suivant.

Mise en œuvre et ressources

Le Programme de plantation d'arbres pour le domaine privé proposé serait financé par la Ville et administré par un tiers. Le tableau 2 indique les ressources nécessaires estimées pour la première année du programme. La participation et les besoins en ressources seraient évalués afin d'élargir le programme et d'éventuellement accroître le nombre d'arbres disponibles chaque année. Les ressources de mise en œuvre pourraient être obtenues au moyen de cycles budgétaires ou d'autres sources de financement telles que le Fonds pour la plantation d'arbres des Services forestiers ou des subventions externes.

Tableau 2: Coûts de l'année 1 du programme de plantation d'arbres pour le domaine privé

Programme	Saison	Arbres	Coûts
Distribution d'arbres partout dans la ville	Printemps	1 200	130 500 \$
Service complet de plantation d'arbres dans les secteurs prioritaires	Automne	50	103 500 \$
TOTAL			234 000 \$

* Ces estimations reflètent les coûts des événements, des activités d'information et des arbres. Les coûts de l'année 1 comprennent aussi les dépenses liées à la

planification du programme par des tiers, dépenses qui pourraient être moins élevées dans les années subséquentes.

Prochaines étapes

S'il est approuvé, le Programme d'arbres hommages ne nécessitera pas de ressources supplémentaires. Le personnel pourra immédiatement commencer à travailler au plan de mise en œuvre détaillé pour pouvoir accepter les demandes à compter de la fin de l'automne 2024 et entamer la plantation en 2025.

Le plan de mise en œuvre détaillé de l'approche de remplacement proactif des arbres sur les emprises sera élaboré lorsque les ressources auront été obtenues. Il comprendra les changements de processus à l'interne, l'inspection des sites, l'obtention des services contractuels et la création des communications à l'intention de la population.

La conception détaillée et l'élaboration du plan de mise en œuvre du programme de plantation d'arbres pour le domaine privé commencent après l'obtention des ressources. Le public serait informé et consulté à l'automne précédant les événements de distribution du printemps de l'année 1.

Le personnel des Services forestiers travaillera avec ses collègues d'Information du public et Relations avec les médias à l'élaboration de plans de communication complets pour chacun des projets. Ainsi, la population sera informée des initiatives de plantation nouvelles ou repensées lorsqu'elles seront lancées. Les plans de communication prévoient des publications pour les médias sociaux, de l'information pour les membres du Conseil, des nouvelles à publier sur le Web et des articles de la base de connaissance du 3-1-1.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Aucune répercussion financière n'est associée à la mise en œuvre des recommandations du présent rapport pour le Programme d'arbres hommages, car les coûts de celui-ci sont entièrement recouverts. Il n'y aura aucune répercussion financière en 2024 relativement au remplacement proactif des arbres sur les emprises ni au programme de plantation d'arbres pour le domaine privé. Le solde du fonds de remplacement des arbres servira encore à lancer ces programmes, et, lorsque leurs stratégies de financement auront été élaborées, toute augmentation du budget requise en 2025 ou durant les années subséquentes sera soumise dans le cadre du processus budgétaire annuel.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'obstacles juridiques associés à la mise en œuvre des recommandations de ce rapport.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Il s'agit d'un rapport concernant l'ensemble de la Ville.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Aucun commentaire de comités consultatifs n'est associé au présent rapport.

CONSULTATIONS

Le 26 mars 2024, une note de service a été transmise aux membres du Conseil concernant le lancement du [site Participons Ottawa de la stratégie de plantation d'arbres](#), où un sondage permettait aux résidentes et résidents de donner leur avis sur les programmes de plantation d'arbres actuels et leurs idées de nouveaux programmes. Il comprenait aussi des questions détaillées sur le Programme d'arbres commémoratifs en tant que mesure initiale de la stratégie. Le sondage a été en ligne pendant trois semaines, et 1 284 personnes y ont répondu.

En outre, en avril 2024, le personnel a tenu des séances de consultation en petits groupes avec les membres du Conseil afin de connaître leur avis sur les programmes de plantation d'arbres actuels et leurs idées de nouveaux programmes. Au total, 20 bureaux y ont pris part, représentés soit par la conseillère ou le conseiller, soit par des membres de leur personnel.

En avril 2024, le personnel a en outre participé au caucus sur les arbres et les espaces verts des Community Associations for Environmental Sustainability et de Forêt Capitale Forest pour obtenir des commentaires ciblés sur les programmes de plantation d'arbres actuels et des idées de nouveaux programmes.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Toutes les mesures découlant de la stratégie de plantation d'arbres devront respecter le cadre législatif sur l'accessibilité, qui comprend le règlement sur les normes d'accessibilité intégrées pris en application de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) et les

Normes de conception accessible de la Ville d'Ottawa, dans toute la mesure du possible. Conformément à sa Politique sur l'accessibilité, la Ville s'engage à accorder un traitement égal aux personnes en situation de handicap en ce qui concerne l'accès à ses services, programmes et biens et à faire en sorte qu'elles puissent en bénéficier comme tous les autres membres du public, dans le respect de leur dignité. La Ville reconnaît ses obligations aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario, de la LAPHO et de sa politique, et s'engage à trouver des façons d'atténuer les obstacles à l'accessibilité.

Globalement, la stratégie de plantation d'arbres apporte divers avantages d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. En effet, on a découvert dans des études que l'exposition aux arbres a des bienfaits pour la santé physique et mentale, et que l'exposition à la forêt urbaine réduit généralement le stress physique et mental, l'anxiété et la dépression, et améliore l'humeur.

Toutefois, le personnel doit s'assurer que les nouveaux arbres plantés ne deviennent pas des obstacles aux résidentes et résidents en situation de handicap. Les *Normes de conception accessible* de la Ville précisent que dans la mesure du possible, la Ville doit laisser une largeur libre de 2 000 mm avant les voies de déplacement extérieures, ou bien 1 800 mm au minimum. Ces largeurs minimales doivent être respectées pour tout nouvel arbre planté.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Les recommandations formulées dans le présent rapport sont conformes aux objectifs du Programme de gestion intégrale des actifs de la Ville. La mise en œuvre de ce programme permet à la Ville de gérer efficacement les infrastructures existantes et nouvelles afin de maximiser les avantages, de réduire les risques et de fournir des niveaux de service sûrs et fiables à la collectivité. Cela se fait dans un souci de responsabilité sociale, culturelle, environnementale et économique.

Comme il en a été question dans le présent rapport, lorsque la Ville s'engage à acquérir de nouveaux actifs, y compris des actifs vivants tels que des arbres, elle doit aussi tenir compte du financement des activités et de l'entretien et des coûts de remplacement. Si la stratégie de plantation d'arbres proposée est approuvée, ses résultats seront reflétés dans l'inventaire d'actifs et les prévisions financières du Plan de gestion des actifs du réseau d'espaces verts et des Services forestiers.

RÉPERCUSSIONS CLIMATIQUES

Les initiatives de plantation d'arbres prévues dans le PGFU sont essentielles à l'atteinte des objectifs de services écosystémiques du Plan directeur sur les changements climatiques.

L'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques (2022) a révélé plusieurs risques concernant le couvert forestier urbain à surveiller dans les trois prochaines années. Citons notamment les risques pour la santé et le bien-être de la population en raison de la chaleur – diminution des activités récréatives de plein air et du transport actif, demande accrue de zones ombragées pour atténuer la chaleur, etc. – et les risques pour la santé des arbres découlant de la chaleur extrême et de la sécheresse, des feux incontrôlés, des espèces envahissantes et organismes nuisibles, de la quantité accrue de sel de voirie, et des phénomènes météorologiques extrêmes tels que la pluie verglaçante et les vents violents. Ces conséquences des changements climatiques sur le couvert forestier actuel et futur auront probablement des répercussions plus marquées sur les groupes méritant l'équité.

Plusieurs mesures clés de la version provisoire de la [Stratégie de résilience climatique](#) sont directement liées au travail de plantation associé à la stratégie de plantation d'arbres. Notamment, l'une des mesures clés du thème « Environnement naturel et parcs » est d'augmenter le couvert forestier, de multiplier les zones d'ombre dans les parcs et d'informer la population sur les arbres par la sensibilisation et l'intendance.

Les programmes de plantation proposés renforceront la résilience climatique, car ils accroîtront les zones d'ombre, réduiront les risques de santé publique liés à l'effet d'îlot thermique urbain, amélioreront l'infiltration des eaux pluviales et réduiront les risques d'inondation. La plantation d'arbres dans les secteurs ciblés par l'analyse de l'équité des arbres renforcera la résilience climatique des quartiers ayant peu de couvert forestier et méritant l'équité.

RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

La forêt urbaine est un élément crucial de l'infrastructure verte d'Ottawa; elle procure aux résidentes et résidents de nombreux avantages et services, comme l'ombre, l'atténuation de l'effet d'îlot thermique urbain, la réduction du ruissellement urbain et nombre de bienfaits physiques et mentaux. Cependant, ces avantages et services sont souvent distribués de manière inégale dans la

ville. Les recommandations du présent rapport aideront à agrandir et à remplacer le couvert forestier partout dans la ville et à remédier à sa distribution inégale pour les résidentes et résidents des secteurs prioritaires ciblés, et ce, grâce à un service complet de plantation sur les terrains privés.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, LE GENRE ET L'ÉQUITÉ

L'équité est un principe directeur pour la cible de couvert forestier du Plan officiel et la stratégie de plantation d'arbres.

Afin que l'équité fasse partie intégrante de la stratégie, le personnel, une fois celle-ci approuvée, mettra à profit l'analyse de l'équité des arbres en utilisant le Tree Equity Score d'American Forests afin d'établir l'ordre de priorité des sites de plantation. La méthode proposée est fondée sur l'équité : la théorie, la justification et la méthodologie appuient toutes l'objectif d'accès et de distribution équitables du couvert forestier. Concrètement, cette méthode vise à réduire les disparités par la prise en compte des renseignements démographiques dans l'ordre de priorité de plantation.

Le Tree Equity Score combine des facteurs socioéconomiques pour identifier les communautés risquant le plus de ne bénéficier d'aucun avantage de la forêt urbaine, comme l'origine ethnique, l'âge, le revenu, la situation d'emploi et la santé. En utilisant cet index, le personnel s'assure que les aspects socioéconomiques de l'équité seront pris en considération lors de la mise en œuvre de la stratégie de plantation d'arbres.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Les programmes de plantation d'arbres de la Ville sont offerts à l'ensemble des résidentes et résidents d'Ottawa, y compris à ceux des secteurs ruraux.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

L'approbation du Programme d'arbres hommages, de l'approche pour la plantation proactive d'arbres sur les emprises municipales et d'un programme de plantation d'arbres pour le domaine privé est conforme à la [priorité du mandat du Conseil 2022-2026](#) « une ville verte et résiliente ». Ces programmes permettront de concrétiser l'objectif stratégique 18 du Plan stratégique 2023-2026 de la Ville : « Planter des arbres et cultiver et préserver le couvert forestier urbain dans les parcs et sur les routes, particulièrement dans les quartiers où il est faible ».

DOCUMENTATION À L'APPUI

Document 1 – Programmes de plantation d'arbres actuels

Document 2 – Plantation d'arbres pour le domaine privé : principaux constats et éléments à considérer pour le programme

SUITE À DONNER

S'ils ont l'approbation du Comité de l'environnement et du changement climatique et du Conseil, la Direction générale des travaux publics et la Direction générale des initiatives stratégiques, ainsi que d'autres directions générales concernées s'il y a lieu, commenceront à travailler au plan de mise en œuvre détaillé du nouveau Programme d'arbres hommages pour pouvoir accepter les demandes à compter de la fin de l'automne 2024 et entamer la plantation en 2025. Le plan de mise en œuvre détaillé de l'approche de remplacement proactif des arbres sur les emprises sera élaboré lorsque les ressources auront été obtenues et approuvées. Enfin, les services d'un tiers seront retenus pour élaborer le plan de mise en œuvre détaillée du programme de plantation d'arbres pour le domaine privé.

Le personnel des Services forestiers travaillera avec ses collègues d'Information du public et Relations avec les médias à l'élaboration de plans de communication complets pour chacun des projets. Ainsi, la population sera informée des initiatives de plantation nouvelles ou repensées lorsqu'elles seront lancées. Les plans de communication prévoiront des publications pour les médias sociaux, de l'information pour les membres du Conseil, des nouvelles à publier sur le Web et des articles de la base de connaissance du 3-1-1.